



# FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 09 / Version 02

Création : Août 2002

Mise à jour : Avril 2005

## Le travail en hauteur

### 2 / Equipements pour les travaux de faible ou de moyenne hauteur

#### Principe

✓ Il n'existe pas de réglementation précise pour les travaux situés à une hauteur inférieure à 3 mètres. L'utilisation d'un plan adéquat et conforme aux exigences de sécurité reste obligatoire (escabeau, plate forme individuelle, marchepied de sécurité...)

✓ Le matériel conforme porte la mention « conforme aux exigences de sécurité » ainsi qu'une signalisation portant sur la charge utile maximum, les conditions d'utilisation à respecter (nature du sol, angle d'inclinaison, sens d'utilisation...), les usages interdits et les conditions d'entretien.

#### Intervention pour travaux de faible hauteur (exemple 1,20 mètre)

Utilisation ponctuelle de courte durée avec des mouvements de faible amplitude	Marchepieds (1 marche ou 2 marches)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Revêtement antidérapant</li><li>• Montés sur roulettes escamotables pour faciliter le déplacement.</li></ul>
Utilisation régulière et (ou) avec des mouvements de moyenne ou forte amplitude	Escabeaux de sécurité (2 à 5 marches selon le modèle)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garde-corps en partie haute permettant une stabilité accrue</li><li>• Revêtement antidérapant</li><li>• Marches larges (environ 25 cm) pour appui complet des pieds.</li></ul>

.../...

## Intervention pour un travail à moyenne hauteur (pieds jusqu'à 2,5 mètres du sol)

Utilisation avec des mouvements de fortes amplitudes et/ou de longue durée	Plate forme individuelle roulante (hauteur de plancher jusqu'à 2,30 mètres selon les modèles) <b>(PIR)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Hauteur du plancher de travail modulable</li><li>• Garde-corps permettant une stabilité accrue.</li><li>• Stabilisateurs</li><li>• Utilisation plus rapide et facile par rapport à un échafaudage mobile.</li><li>• Repliable pour faciliter le transport.</li></ul>
	Plate forme individuelle roulante légère <b>(PIRL)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Destinée aux travaux jusqu'à 2,90 mètres</li><li>• Munie de roulettes escamotables pour son transport</li><li>• Légère et compacte en position repliée</li></ul>
	Escabeau de sécurité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Destiné aux interventions ne nécessitant pas une plate forme</li><li>• Marches larges, tablettes, mains courantes</li></ul>

## Consignes d'utilisation

- ✓ Choisir le bon matériel en fonction de la hauteur de travail.
- ✓ Vérifier le bon état du matériel (patins antidérapants ; solidité de l'ensemble) et des dispositifs de protection (stabilisateurs ; garde-corps) pour les PIR et les PIRL
- ✓ Monter et descendre en respectant la règle des 3 appuis (1 pied et 2 mains ou 2 pieds et 1 main)
- ✓ Ne pas se pencher ou s'étirer latéralement
- ✓ Respecter la notice d'instructions du fabricant pour les PIR et les PIRL
- ✓ Entretenir régulièrement le matériel
- ✓ Porter une attention soutenue à la position des pieds (au centre de la marche)
- ✓ Stocker marchepieds et escabeaux de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles
- ✓ Ne pas oublier les bons gestes et postures pour les transporter
- ✓ Porter des vêtements de travail et chaussures adaptés

**Pour toute information complémentaire  
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,  
Au 02 41 24 18 80**